

République Française
Département de Seine et Marne

Commune d'OBSONVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	7	11

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin, à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqués, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. Hervé COURTOIS, Mme Herminia COUSIN, M. GUINET Nicolas, M. GAY Christian, Mme BRIDET Lucile, M. HOARAU Philippe, et Mme BRIDET Hélène

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Pouvoirs de : Mme GUINET Marie-Cécile à M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène à M. HOARAU Philippe, Mr APRILE Bernard à Mme BRIDET Lucile, et Mr PRUD'HOMME Grégory à Mr COURTOIS Hervé

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 18/06/2025
Et
Publication ou notification
du : 18/06/2025

2025.06.22 - Taxe d'Aménagement

Absence de quorum lors de la séance du 14 avril 2025 à 20h.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3% ;

La présente délibération est valable sans limitation de durée

Toutefois, le taux et exonérations pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Délibération votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/06/2025
La Maire, Hélène BRIDET

